



**STARS &
MÉTIER**
GRANDS PRIX
DE L'ARTISANAT

2027

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CATÉGORIES :

1/



GRAND PRIX
**PERFORMANCE
ENTREPRENEURIALE**

Cette catégorie a pour objet de récompenser les entreprises innovantes et ayant un développement commercial exemplaire (croissance forte sur une période courte).

Il s'agit de prendre en compte l'intérêt porté aux nouvelles technologies et au digital, la capacité de l'entreprise à favoriser l'innovation au sein de sa stratégie de développement et à être le principal acteur dans l'évolution de son métier.

Elle récompense donc aussi bien :

- la pertinence des choix stratégiques et des orientations de développement,
- les investissements de développement (locaux, machines, embauches de personnel, recherche et développement ...),
- la capacité à intégrer le numérique dans l'entreprise.
- l'innovation sous toutes ses formes (innovation technologique, organisationnelle, commerciale...).

2/



GRAND PRIX
RESPONSABLE

Cette catégorie vise à récompenser la capacité de l'entreprise à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans son activité.

Elle prendra en considération les valeurs de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), inhérentes aux métiers de l'artisanat, et donc l'engagement du chef d'entreprise à dépasser la finalité économique de son activité pour apporter des solutions à des problématiques de société.

Cette catégorie récompense aussi bien :

- la durabilité de savoir-faire locaux et traditionnels,
- le maillage des territoires ruraux, la logique des circuits courts,
- l'utilisation de produits et matériaux labellisés ou éco-certifiés, de composants recyclés ou recyclables,
- l'optimisation de la consommation énergétique, le recours aux technologies propres, la gestion des déchets, les éco-gestes,
- les initiatives spécifiques favorisant le bien-être et la qualité de vie au travail dans tous ses aspects (horaires, repas, locaux, activités sportives, investissements pour alléger la pénibilité...), les actions menées en matière de prévention santé et sécurité au travail,

- les décisions visant à favoriser le développement des compétences, la motivation des salariés...,
- la transparence sur les bonnes pratiques environnementales dans la relation avec la clientèle, la collectivité et le voisinage.

3/



GRAND PRIX
APPRENTISSAGE

Cette catégorie a pour objet de récompenser les entreprises qui favorise le développement de l'apprentissage et l'accompagnement des jeunes apprentis.

Elle récompense ainsi :

- l'engagement des chefs d'entreprises à recourir à l'apprentissage
- l'insertion professionnelle des jeunes par la transmission des savoirs / apprentissages...),
- les initiatives permettant de valoriser les nouveaux talents
- les politiques RH et de formation permettant de créer un parcours d'excellence pour les apprentis
- la contribution du maître d'apprentissage dans la transmission du savoir-faire, la mise en avant de leur métier et des valeurs de l'entreprise.